

2 PROMOTIONS PAR AN

Rentrée de janvier : 35 places
Rentrée de septembre : 35 places



Salles de cours sur un même niveau,
accessibles par ascenseur



8h30 à 12h30

Horaires pendant les cours

&

13h15 à 16h30

Horaires différents pendant les stages



Direction
Éric POULAIN

Service administratif
Stéphanie CATY

Formateurs
Caroline ANNOOT
Angélique MAILLARD
Denis SZPACZYNSKI



Institut de Formation
d'Aide-Soignant (IFAS)

Tél. 03 21 79 79 82

9 Place de la 4^e République
62590 OIGNIES

contactC2F@ahnac.com

<https://centre-formations.ahnac.com>
(Association Hospitalière Nord Artois Cliniques)



Chaque jour, prendre soin de la santé de chacun

www.ahnac.com

Institut de Formation
d'Aide-Soignant (IFAS)

Oignies



Chaque jour, prendre soin de la santé de chacun

Métier

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R.4311-3 à R. 4311-5 du Code de la santé publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque et/ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes.

■ Arrêté du 10 juin 2021*

Public concerné

Jeunes en poursuite d'études, demandeurs d'emploi, salariés, toute personne qui souhaite se former au métier d'aide-soignant.

Prérequis

*Titre 1^{er} – Art. 1

Formation accessible sans condition de diplôme, par la voie de la formation initiale, de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage aux personnes âgées de 17 ans à la date de leur entrée en formation.

Inscription | Délai d'accès

Rentrée de Septembre, retrait du dossier en février/mars

Rentrée de Janvier, retrait du dossier en juin/juillet

Modalités d'accès

*Titre 1^{er} – Art. 2

Sélection des candidats sur concours par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'aide-soignant. Dossier à retirer à l'IFAS ou sur le site internet.



Durée

*Annexe VII

- 1540 heures en cursus complet :
22 semaines de cours et 22 semaines de stage
- 721 heures en cursus partiel ASSP
11 semaines de cours et 10 semaines de stage
- 1001 heures en cursus partiel SAPAT
15 semaines de cours et 14 semaines de stage

Tarifs

sous réserve de modification

Frais d'inscription au concours : 0 €

Frais administratif à l'entrée en formation : 70 €

Formation en cursus complet : 8.470 €

Formation en cursus apprentissage : 6.000 €

Formation en cursus partiel Bac Pro ASSP 4.081 €

Formation en cursus partiel Bac Pro SAPAT 5.621 €

Tenues de travail : entre 80 et 100 €

Financement Région HDF pour les jeunes en poursuite d'études et demandeurs d'emploi.

Possibilité de financement pour les salariés (TRANSITIONS-PRO, OPCO...)

Objectifs

Formation conduisant au DEAS, diplôme d'État d'aide-soignant de niveau 4 (niveau BAC)

- Situer son action et ses limites, au sein de l'équipe pluridisciplinaire, dont le but est de développer, maintenir ou restaurer la santé et d'accompagner les personnes en fin de vie.

Déceler et signaler à l'équipe de soins, une anomalie dans le comportement ou l'état de la personne soignée.

- Transmettre ses observations par voie orale et écrite à l'équipe soignante.
- S'inscrire dans une démarche de soins individualisée.

Méthodes mobilisées

- Analogique
- Découverte / expérimentales
- Démonstrative
- Interrogative
- Magistrale

Contenu et modalités d'évaluation

*Annexe III du référentiel de certification

Évaluation par bloc de compétences

● Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

- ✓ Étude de situation
- ✓ Évaluation des compétences en milieu professionnel

● Bloc 2 - Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

- ✓ Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4
- ✓ Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5
- ✓ Évaluation des compétences en milieu professionnel
- ✓ Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2)

● Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

- ✓ Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée
- ✓ Évaluation des compétences en milieu professionnel

● Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

- ✓ Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel
- ✓ Évaluation des compétences en milieu professionnel

● Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

- ✓ Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée
- ✓ Évaluation des compétences en milieu professionnel